Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D71B-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 71

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Convocation affichée le : 27 novembre 2025

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : P. AUFFRET, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : P. AUFFRET (procuration à Valérie CARO-CHERRE), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Admission en non-valeur 2025.

M. le Trésorier de Châteauneuf a transmis des listes de demandes d'admission en non-valeur de titres de recettes,

Pour le budget Commune :

- Numéro de liste 7438600131 pour un montant de 1 111,41 €, portant sur la période 2018-2023,

Il s'agit de créances communales irrécouvrables (principalement des facturations de cantine), malgré les actes de poursuites effectuées en vue de leur recouvrement.

Le Conseil est amené à délibérer sur l'acceptation de ces demandes d'admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal après cet exposé, et avoir délibéré, à l'unanimité :

Prononce l'admission en non-valeur des créances communales figurant sur les listes établies par M. le Trésorier de Châteaulin pour un montant de 1 111,41 € pour le budget de la Commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours, article 6541.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.